

Aide complémentaire des communes de Caen la mer

Les accédants pourront bénéficier de l'aide des communes si le logement est intégré dans un programme immobilier faisant l'objet d'une convention signée avec la communauté urbaine Caen la mer et s'ils répondent aux conditions d'éligibilité à l'aide de Caen la mer.

Communes	Conditions spécifiques	Montant de l'aide*
Bieville-Beuville	Couple dont la moyenne d'âge n'excède pas 40 ans	1000 €
Caen	Etre primo-accédant ou ne pas avoir été propriétaire de sa résidence principale les 2 dernières années à la date de signature du contrat de réservation	1000 € 2000 € pour les ménages avec enfants
Colombelles	Etre primo-accédant ou ne pas avoir été propriétaire de sa résidence principale les 2 dernières années à la date de signature du contrat de réservation	1000 € 2000 € pour les ménages avec enfants
Iffs	Etre primo-accédant ou ne pas avoir été propriétaire de sa résidence principale les 2 dernières années à la date de signature du contrat de réservation	Logt individuel : 1000 € ou 1500 € si enfants Logt collectif ou intermédiaire : 1500 € ou 2000 € si enfants
Hérouville Saint Clair	Pas de condition spécifique	2000 € 3000 € pour les ménages avec enfants

* L'aide est versée directement au promoteur et vient en déduction du prix.